

CONSEIL MUNICIPAL 07/10/10

Présents : Cathy Villatoux, Catherine Jan, Michèle Courbier, Simone Crouzette, Valérie Bordes, yvette Lavaud, Christian Fabregues, Georges Mazeaud, Marc Géraudie, Pierre Barlerin, JM Leyris, Marc Pliot, Alain Varin, Pierre Tresmontan, JM Jacquet, François Truffier.

Excusés : Mmes Pouget, Besancon-pouget, Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Bordes Valérie

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2010**
- 2) **Décision modificative, créances irrécouvrables**
- 3) **Décision modificative, programme la Guinguette**
- 4) **Décision modificative, programme toit garages A.L.S.H.**
- 5) **Décision modificative, frais d'actes et de contentieux**
- 6) **Décision modificative, travaux peinture camping**
- 7) **Travaux toit garages A.L.S.H.**
- 8) **Admission en non valeur des créances irrécouvrables, Assainissement, ALSH, Budget principal**
- 9) **Convention A.S.TENNIS**
- 10) **Convention de prêt salle CEROUS au CRMT**
- 11) **Indemnités receveur**
- 12) **Choix prestataire réalisation profil de baignade**
- 13) **Remboursement COS**
- 14) **Encaissement de chèque, remboursement de sinistre, GROUPAMA**
- 15) **Encaissement de chèque, vente tondeuse**
- 16) **Rénovation Puits Place Horloge**
- 17) **Création régie médiathèque**
- 18) **Désherbage médiathèque**

- 19) Remboursement frais de déplacement
- 20) Choix entreprise mobilier médiathèque
- 21) Révision loyer, appartement 1 place du Docteur Meyrignac
- 22) Révision loyer, la Guinguette
- 23) Révision loyer, bureau assistante sociale
- 24) Remboursement travaux appartement camping
- 25) Participation aux frais de cantine et de scolarité
- 26) Questions diverses

1°) *Mr le Maire demande l'approbation du dernier compte rendu du conseil Municipal du 22/07/10.*

Adopté à l'unanimité

2°) Décision modificative, créances irrécouvrables

Ces créances irrécouvrables d'un montant de 1000.00 € concernent des factures d'assainissement de 2009.

Adopté à l'unanimité

3°) et 4°) Décision modificative, programme la Guinguette

Des travaux supplémentaires ont été réalisés « à la guinguette » concernant l'aménagement de la terrasse.

- Guinguette : 1 687.00 €

Adopté à l'unanimité

5°) Décision modificative, frais d'actes et de contentieux

Suite à un contrôle de la police de l'eau et de l'environnement, lors de la dernière pêche de l'étang neuf, la municipalité de Seilhac s'est vue contrainte de régler une amende de 1800.00 €. Des travaux de mise en conformité devront être réalisés avant le 31/12/2011.

Mr le Maire propose dans un 1^{er} temps d'effectuer une étude pour un coût de 1800.00 € avant le 31/12/2010.

Adopté à l'unanimité

6°) Décision modificative, travaux peinture camping

Des travaux de peinture aux sanitaires n°2 vont être réalisés pour 3 300.00 €

Adopté à l'unanimité

7°) Travaux toit garages A.L.S.H.

Des travaux permettant de garantir l'étanchéité du toit des garages à côté de la garderie sont à réaliser. Mr le Maire informe le Conseil Municipal du montant des travaux :

- **Bétonnage 2 360.00 € subventionné à 25 % soit 590.00 HT.**

Adopté à l'unanimité

8°) Admission en non valeur des créances irrécouvrables, Assainissement, ALSH,

Budget principal

Voici la liste des créances irrécouvrables :

- **ALSH : 552.85 €**
- **ASSAINISSEMENT : 1336.50 €**
- **BUDGET PRINCIPAL : 465.92 €**

Mr le Maire demande au conseil Municipal d'admettre en non valeur la totalité de ces créances.

Adopté à l'unanimité

9°) Convention A.S.TENNIS

Une convention de mise à disposition à titre gracieux, du gymnase et du court de Tennis extérieur, à AS TENNIS SEILHAC est proposée par Mr le Maire. Cette convention permettrait d'établir des règles bien précises.

Adopté à l'unanimité

10°) Convention de prêt salle CEROUIS au CRMT

*Mr le Maire propose d'adopter une convention de mise à disposition de la salle polyvalente Marguerite CEROUIS durant les périodes scolaires par le CRMT.
(Les Lundis et Mardis de 15h00 à 22h00).*

Adopté à l'unanimité

11°) Indemnité receveur

*L'indemnité de conseil de Mr Brachet Patrick, Receveur Municipal, est fixée à **636.20 €**
Mr le Maire propose au conseil municipal d'adopter cette indemnité avec comme date d'effet le 01 janvier 2010.*

Adopté à l'unanimité

12°) Choix prestataire réalisation profil de baignade

Suite à la nouvelle réglementation sur les eaux de baignade, il est désormais obligatoire d'effectuer une étude sur la qualité des eaux de baignade. Cette étude se nomme « profils des eaux de baignade ». Mr le Maire propose au Conseil municipal de faire réaliser cette étude par une association nommée EPIDOR.

EPIDOR est une association qui propose un groupement avec plusieurs communes dans le but d'avoir des tarifs plus intéressants.

Cette étude doit être réalisée avant le 01/12/2010. Une aide de 30 % sera attribuée par Adour-garonne.

Adopté à l'unanimité

13°) Remboursement COS

Remboursement d'un trop payé sur appel à cotisation pour l'année 2010 d'un montant de 97.53 €

Adopté à l'unanimité

14°) Remboursement sinistre par Groupama assurances

Remboursement d'un sinistre concernant un lampadaire pour un montant de 2057.12 €

Adopté à l'unanimité

15°) Encaissement chèque vente tondeuse

Un chèque de 200.00 € est à encaisser pour la vente d'une tondeuse appartenant au service technique.

Adopté à l'unanimité

16°) Rénovation Puits Place Horloge

ANNULE

17°) Création régie Médiathèque

Mr le Maire propose de créer une régie de recettes afin d'encaisser les produits de la vente des photocopies. Cette régie fonctionnera du 01/01 au 31/12 par tacite reconduction. Elle sera basée dans les locaux de la Médiathèque.

Adopté à l'unanimité

18°) Désherbage médiathèque

Mr le Maire demande l'autorisation de trier les livres de la médiathèque. Les livres usagés seront donnés à des associations ou bien détruits.

Adopté à l'unanimité

19°) Remboursement frais de déplacement

L'ancienne délibération de 2007 concernant le remboursement des frais de déplacement du personnel communal est basée sur un texte obsolète. Il convient de prendre une nouvelle délibération. Le personnel communal qui utilise son véhicule personnel pour des déplacements professionnels pourra prétendre à des remboursements suivant le barème en vigueur.

A court terme, Mr le Maire envisage d'acquérir un véhicule pour éviter ces remboursements. Le coût financier pour la commune serait nettement diminué.

Adopté à l'unanimité

20°) Choix entreprise mobilier médiathèque

Suite à l'appel d'offre pour l'attribution du mobilier de la médiathèque, quatre entreprises avaient répondu : ASLER – BCI – BORGEAUD – PERSPECTIVE.

La commission appels offres a retenu PERSPECTIVE : devis 40 689.79 € ttc

- *Le mobilier est garanti 10 ans,*
- *Le siège est basé à Chanteix*
- *Le délai de livraison est de 6 semaines.*

Anne Sophie Morat souhaite l'ouverture de la médiathèque avant Noël.

Adopté à l'unanimité

21°) Révision loyer, appartement 1 place du Docteur Meyrignac

Le loyer du logement Palulos n'ayant fait l'objet d'aucune augmentation, Mr le maire propose de fixer le loyer annuel à 4 989.70 € soit 415.80 €/mois.

Adopté à l'unanimité

22°) et 23°) ANNULE

24°) Remboursement travaux appartement camping

Mr et Mme FRESLE ont réalisé des travaux d'isolation dans l'appartement du camping pour un montant de 700.05 €. Ils demandent à la mairie le remboursement des fournitures.

Cet appartement est en mauvais état et d'autres travaux seront à prévoir.

Mr le Maire propose au conseil municipal la prise en charge de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

25°) Participation aux frais de cantine et de scolarité

La commune de St Salvadour n'ayant plus d'école, un accord a été trouvé avec la commune de SEILHAC concernant la participation financière de la commune de SAINT-SALVADOUR aux frais de personnel mis à disposition à la cantine scolaire ainsi qu'aux frais de scolarité des élèves originaires de SAINT-SALVADOUR inscrits à l'école de SEILHAC.

*Il apparaît qu'un poste et demi est mis à disposition soit annuellement **49 981.80 €**, charges comprises. Le nombre d'enfants inscrits à la cantine étant de **176** (116 en primaire et 60 en maternelle), le montant de la participation s'élève à **283.98 € par élève** et par an.*

*En ce qui concerne les frais de scolarité, le budget total s'élève à **10 944 €** pour 192 élèves soit une participation financière de **57.00 € par élève**.*

*Le nombre d'enfants résidant à Saint-Salvadour s'élève à **13**.*

*Après calcul, la somme forfaitaire demandée à la commune de SAINT-SALVADOUR est de **4 432.74 €**.*

Mr le Maire propose également de faire une convention avec la commune de St Salvadour.

Adopté à l'unanimité

26°) Questions diverses

Mr Pliot souhaite faire réduire la vitesse dans le quartier de la Pierre Bouchère, plusieurs autres demandes ont été faites dans ce sens, notamment au Puy la Graule, la Besse...

Mr le Maire demande a tout le monde de réfléchir à une action.

Choix des Entreprises de la route de Serre

- *1 seul lot, l'entreprise Siorat a été choisi pour un montant de 62 656.40 €
Les travaux seront réalisés à l'automne.*

Adopté à l'unanimité

Champeval Roger

- *Aliénation du chemin communal (voie n°5) à la Meynie.*

Adopté à l'unanimité

Route du Bois de larche

Il sera demandé au Conseil Général refaire la route qui est une départementale et de la rétrocéder à la commune, il restera à charge de la commune de Seilhac les trottoirs car il y a un problème avec l'écoulement des eaux pluviales.

*Coût des travaux : 44 590 HT (subventionnable)
7 410.00 (non subventionnable)*

Le chiffrage des travaux a été réalisé par H.Brette pour être éligible en 2011.

Adopté à l'unanimité

Echange de terrain entre la commune et MMe Nadiras

Echange d'un terrain entre la commune de Seilhac et Mme Nadiras près du terrain de Mr Vergnolle au puy Pinson.

- *empierrement sur 50 m*
- *acte à la charge de la commune.*

Adopté à l'unanimité

Achat de terrain

Achat d'un terrain de 1500 m² par Mr Concalves Mathieu au Puy.

Adopté à l'unanimité

Fin de la Séance à 23h45.